



**Commissaires aux  
Comptes Associés**  
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE  
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES PRÈS LA COUR  
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele  
Laurent Borg  
*Commissaires aux comptes*

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **ASSOCIATION U.D.A.F**

**Siege social:  
39 Bd Victor Hugo  
04000 DIGNE LES BAINS**

\*\*\*\*\*

### **EXERCICE 31 DECEMBRE 2019**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ASSOCIATION U.D.A.F**

**Siège social:  
39 Bd Victor Hugo  
04000 DIGNE LES BAINS**

\*\*\*\*\*

**EXERCICE 31 DECEMBRE 2019**



**Commissaires aux  
Comptes Associés**  
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE  
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES PRÈS LA COUR  
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele  
Laurent Borg  
*Commissaires aux comptes*

Aux membres de l'association,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association U.D.A.F relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les comptes ne comprennent pas d'estimations significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des



**Commissaires aux  
Comptes Associés**  
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE  
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES PRÈS LA COUR  
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele  
Laurent Borg  
*Commissaires aux comptes*

éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des



**Commissaires aux  
Comptes Associés**  
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE  
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES PRÈS LA COUR  
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele  
Laurent Borg  
*Commissaires aux comptes*

comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative,
- il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Manosque, le 26 juin 2020

**Isabelle CANDAELE**

Commissaire aux comptes,  
Gérante, signataire désignée

**AJC AUDIT**  
Société des Commissaires aux Comptes  
Chemin de l'Agora - Bât. A8  
Chemin de Champ de Prunier - 04100 MANOSQUE

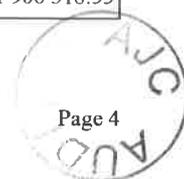
BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL  
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	61 680.32	48 276.32	13 404.00	18 024.00
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	728 818.80	249 181.95	479 636.85	505 716.67
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	202 510.77	181 722.79	20 787.98	24 631.83
Immobilisations corporelles en cours	5 910.00		5 910.00	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 183.00		1 183.00	1 163.00
Prêts				
Autres immobilisations financières	150.00		150.00	145.00
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 000 252.89</b>	<b>479 181.06</b>	<b>521 071.83</b>	<b>549 680.50</b>
<b>Comptes de liaison</b>	333 433.58		333 433.58	409 135.90
<b>TOTAL 2</b>	<b>333 433.58</b>		<b>333 433.58</b>	<b>409 135.90</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				208 055.46
<b>Créances</b>				
Créances redevables et comptes rattachés	26 137.26	12 265.68	13 871.58	47 202.20
Autres créances	22 366.73		22 366.73	82 389.52
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Disponibilités	664 770.69		664 770.69	599 048.82
Charges constatées d'avance	4 037.50		4 037.50	12 306.15
<b>TOTAL 3</b>	<b>717 312.18</b>	<b>12 265.68</b>	<b>705 046.50</b>	<b>949 002.15</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Primes de remboursement des obligations</b>				
<b>Ecart de conversion (actif)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 050 998.65</b>	<b>491 446.74</b>	<b>1 559 551.91</b>	<b>1 907 818.55</b>



BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL  
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
<b>Réserves</b>		
Excédents affectés à l'investissement		
Réserve de compensation	1 663.40	
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserve de couverture du BFR		
Autres réserves	303 738.35	303 738.35
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	238 875.36	234 553.49
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposa	-19 434.00	
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	14 672.66	-13 448.73
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	3 113.39	5 053.11
<b>Provisions réglementées</b>		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	542 629.16	529 896.22
<b>Comptes de liaison</b>	333 433.58	407 635.90
TOTAL 2	333 433.58	407 635.90
<b>Provisions pour risques</b>	22 000.00	20 000.00
<b>Provisions pour charges</b>	84 452.40	82 452.40
<b>Fonds dédiés</b>	107 074.60	105 339.60
TOTAL 3	213 527.00	207 792.00
<b>Dettes</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	264 884.60	276 811.23
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		
Dépôts et cautionnements reçus		
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		12 841.85
<b>Redevables créditeurs</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	34 024.78	247 575.89
<b>Dettes sociales et fiscales</b>	155 258.79	209 125.20
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	400.00	-356.87
<b>Autres dettes</b>	2 976.95	4 424.43
<b>Produits constatés d'avance</b>	12 417.05	10 572.70
TOTAL 4	469 962.17	760 994.43
<b>Ecart de conversion (passif)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 559 551.91	1 906 318.55



COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL  
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

Activité: Autre

CHARGES	2019	2018
<b>Charges d'exploitation</b>	1 291 023.46	1 310 954.43
<b>Achats de marchandises</b>	-418.36	-246.17
Variation de stock		
<b>Achats de matières premières et fournitures</b>		
Variation de stock		
<b>Achats d'autres approvisionnements</b>		
Variation de stock		
<b>Achats non stockés de matières et fournitures</b>	18 841.30	18 612.88
<b>Services extérieurs et autres</b>	235 994.88	203 011.38
<b>Impôts, Taxes et versements assimilés</b>	89 722.43	71 885.54
Sur rémunérations	78 971.43	61 069.86
Autres	10 751.00	10 815.68
<b>Charges de personnel</b>	874 221.74	915 809.15
Salaires et traitements	691 314.93	678 333.69
Charges sociales	182 906.81	237 475.46
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	46 795.28	79 195.12
Dotation aux amortissements des immobilisations	41 581.43	52 716.53
Dotation aux amortissements des charges à répartir	4 000.00	26 478.59
Dotation aux provisions sur actif circulant	1 213.85	
Dotation aux provisions pour risques et charges		
<b>Autres charges</b>	25 866.19	22 686.53
<b>TOTAL 1</b>	1 291 023.46	1 310 954.43
<b>Charges financières</b>	8 717.46	6 328.38
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	8 717.46	6 328.38
<b>Différences négatives de change</b>		
<b>Charges nettes sur cessions de VMP</b>		
<b>TOTAL 2</b>	8 717.46	6 328.38
<b>Charges exceptionnelles</b>	101.36	4 650.00
<b>Sur opérations de gestion</b>		
<b>Exercice courant</b>	5.36	
<b>Exercice antérieur</b>		
<b>Sur opérations de capital</b>		
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions réglementées		
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	96.00	4 650.00
<b>Impôts sur les sociétés</b>		
<b>TOTAL 3</b>	101.36	4 650.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 299 842.28	1 321 932.81

COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL  
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PRODUITS	2019	2018
<b>Produits d'exploitation</b>	1 308 010.30	1 302 177.47
<b>Ventes de marchandises</b>		
<b>Production vendue</b>		
Prestations de services		
Divers		
<b>Production stockée ou déstockage de production</b>		
<b>Production immobilisée</b>		
<b>Dotations et produits de tarification</b>	775 828.00	788 170.00
<b>Subventions d'exploitations et participations</b>	260 251.47	266 045.37
<b>Reprise sur amortissements, dépréciations et provi</b>	797.82	20 288.14
<b>Transferts de charges</b>	2 012.77	4 831.23
<b>Autres produits</b>	269 120.24	222 842.73
<b>TOTAL 1</b>	1 308 010.30	1 302 177.47
<b>Produits financiers</b>	2 920.92	3 194.78
<b>De participations et immobilisations financières</b>	2 003.35	1 877.77
<b>Revenus des VMP, escomptes obtenus, et autres produits finan</b>	917.57	1 317.01
<b>Produits nets sur cession</b>		
<b>Reprises sur provisions</b>		
<b>Transferts de charges</b>		
<b>Différences positives de change</b>		
<b>Produits nets sur cessions VMP</b>		
<b>TOTAL 2</b>	2 920.92	3 194.78
<b>Produits exceptionnels</b>	3 583.72	3 111.83
<b>Sur opérations de gestion</b>		292.75
Exercices antérieurs		
<b>Sur opérations en capital</b>	2 426.72	2 819.08
<b>Reprises sur provisions</b>		
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
<b>Report des ressources non utilisées exercices ant.</b>	1 157.00	
<b>Transferts de charges</b>		
<b>TOTAL 3</b>	3 583.72	3 111.83
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 314 514.94	1 308 484.08
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	14 672.66	-13 448.73



## **ANNEXE des COMPTES ANNUELS** **DE L'UDAF des Alpes de Haute Provence**

<b>A/ Rappel des informations mentionnées au pied du bilan (cf arrêté du 22/10/2003 modifié):</b>
---

### **Actif**

#### (1) Renvoi du poste « compte de liaison »

Les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie entre les établissements représentent un montant de 333 433 euros.

#### (2) Renvoi du poste « créances »

Dont à moins d'un an : 26 137 euros brut et 13 872 euros net « créances redevables et comptes rattachés » ; 22 367 euros brut et net « autres créances »

Dont à plus d'un an : 0 euros

#### (3) Renvoi du poste « créances redevables et comptes rattachés »

Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF : 13 872 euros net

### **Passif**

(1) Dont compte 1201 : 0 euros et compte 1291 : 0 euros : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 0 euros

(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement : 0 euros

(4) Dont à plus d'un an : 0 euros Dont à moins d'un an : 0 euros

(5) Dont fonds des majeurs protégés : 0 euros

### **Complément d'informations :**

#### **Actif**

Montant des disponibilités qui correspondent à des fonds sociaux gérés par l'UDAF, des fonds gérés dans le cadre de la gestion pour compte d'autrui MASP, MJAGBF : 0 euros

Contrepartie exacte du renvoi (5) mentionné au pied du passif

**Au bilan de l'UDAF au 31 décembre 2019, ne sont pas mentionnés les fonds perçus par les majeurs protégés entre les années 2005 et 2006 puisque ne pouvant être identifiés. Ils avaient été crédités à l'époque sur un compte pivot pour un montant de 15 806,67 euros.**

**1. – L'annexe comporte les informations suivantes sur les règles et méthodes comptables, dès lors qu'elles sont significatives.**

1- Mention de l'application des conventions générales et des adaptations professionnelles avec référence à l'avis correspondant du Conseil national de la comptabilité.

Application du plan comptable des ESMS  
Arrêté du 2 septembre 2008  
Avis n°2007-05 du 04 mai 2007 du CNC

2- La méthode de comptabilisation selon les établissements sociaux et médico sociaux est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, dans les exercices antérieurs était appliqué la méthode préconisée par l'UNAF à savoir inscrire les charges en action familiale et les facturer ensuite vers les différents services par des indemnités d'occupation immobilières et mobilières.

**2. – L'annexe comporte les compléments d'informations suivants relatifs au bilan et au compte de résultat, dès lors qu'ils sont significatifs.**

2/1 - Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

2/2 - Etat de l'actif immobilisé :

*Voir tableau ci-joint*

2/3 - Etat des amortissements et dépréciations :

*Voir compte administratif*

2/4 - Détail des fonds propres et fonds sous contrôle :

Indication de la valeur des sommes sous contrôle des tiers financeurs (comprenant les sommes susceptibles de reprise en cas de fermeture d'établissement)

- Autres réserves :	303 738 euros
- Report à nouveau (gestion non contrôlée) :	238 875 euros
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification :	19 434 euros

Dont : Résultat excéd. Incor. En charges : 3 000 euros

Report à Nouveau Créd. PJM depuis DGF : 3 000 euros créditeur

Résultat du service PJM antérieurs sous contrôle de tiers financeurs : 1 663 euros

2/5 - Etat des provisions :

*Voir tableau ci-joint*

Le montant des provisions pour risques et charges s'élève au 31 décembre 2019 à 106 452 euros, dont 73 150 euros représentent la provision pour indemnité de départ en retraite.

**2/6 - En cas de comptabilisation de valeurs réévaluées :**

Pour cet exercice il n'y a pas de valeurs réévaluées.

**2/7 - État des stocks :**

Aucun achat n'est stocké

**2/8 - État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice :**

*Voir tableau ci-joint*

**2/9 - Précisions sur la nature, le montant et le traitement :**

Produits à recevoir	
Créances clients et comptes rattachés (brut)	26 137
Autres (brut)	22 367
Charges constatées d'avance	4 037
Disponibilités	664 771

Charges à payer	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 025
Dettes sociales et fiscales	155 259
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	400
Autres dettes	2 977
Produits constatés d'avance	12 417

- des quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun ; concernant cet exercice, il n'est plus comptabilisé d'indemnités d'occupation immobilières et mobilières (qui est une équivalence des quotes-parts de résultat sur opération faites en commun).
- dans les charges exceptionnelles nous avons des engagements à réaliser sur ressources affectées pour 96 euros et sur des opérations de gestion pour 0 euros ; les produits exceptionnels concernent des produits sur opérations en capital et s'élèvent à 2 427 euros et sur un report des ressources non utilisées s/exercices antérieurs pour 1 157 euros.
- dans les transferts de charges nous n'avons pas de montant significatif.
- l'Udaf 04 bénéficie d'un allègement de charges patronales dit « ZRR » depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour un montant estimé de 40 884 euros en 2019.

2/10 - Détail des cautions bancaires et avals des prêts souscrits auprès de la Caisse d'Épargne :

- Cautions sur emprunt n°4440369 d'un montant de 238 500 euros = 112 376.08 euros
- Cautions sur emprunt n°4666741 d'un montant de 5 618.77 euros

2/11 - Ventilation des produits d'exploitation par catégories d'activités :

- Action Familiale :	193 259 euros
- Protection Juridique des Majeurs :	1 033 487 euros
- Accompagnement Scolaire :	26 889 euros
- Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents :	54 375 euros

2/12 - Ventilation des subventions d'exploitation par catégories d'activités et par financeurs :

Action Familiale	
Unaf part 1	126 496
Unaf part 2	36 012
DDCSPP 04 (ISTF)	11 599
Caf 04	5 960
Ville de Digne les Bains	700
Conseil départemental 04	1 000
MSA Alpes Vaucluse	
Autres subventions Part 2	300
Autres produits	13 812

Accompagnement Scolaire	
CAF A.H.P. (Prestation de services)	10 389
Conseil Départemental 04	4 000
Mairie de Digne-les-Bains (Politique de la Ville)	4 700
Etat (Politique de la Ville)	5 800
CAF A.H.P. (Clas)	2 000
Autres produits	

Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents	
CAF des A.H.P.	34 994
Conseil Départemental 04	15 500
MSA Alpes – Vaucluse 04/05	2 458
Autres produits CAF des A.H.P.	1 300
Autres produits	

## 2/13 - Ventilation des résultats par sections analytiques :

Institution :	-103 euros
PJM :	+18 956 euros
Acc. Scolaire :	-4 421 euros
Reaap :	+ 242 euros

## 2/14 - Evénements postérieurs à la clôture 2019 :

La crise du COVID 19 de 2020 a eu des incidences significatives sur l'activité de l'UDAF des Alpes-de-Haute-Provence :

- Fermeture de l'accueil physique mais pas téléphonique
- Annulation des réunions, rdv, formations...
- Télétravail pour la grande majorité des salariées
- Pas de licenciement
- Maintien du versement des salaires
- Paiement d'heures supplémentaires ou complémentaires : +170 heures
- Déclaration Amélie pour les salariées en absence pour enfant de – 16 ans (6 personnes)
- Une personne en chômage partiel
- Suivi des comptes bancaires de l'association et des dépenses par la comptable en télétravail
- Augmentation du nombre de mesures suivies par le service PJM : +25 nouveaux dossiers pendant le confinement
- Achats non anticipés de fourniture : gel hydroalcoolique, plaques plexi, gants, masques, visières, lingettes désinfectantes, téléphones portables à carte... : 2 055 euros
- Commandes de 10 licences Windows supplémentaires en cours pour permettre la connexion au serveur UDAF 04 d'un plus grand nombre de salariées : 520 euros
- Serveur UDAF 04 manque de mémoire vive, il devra être acheté un plus puissant tout en conservant l'actuel serveur (14 940 euros), ainsi qu'un routeur (2 400 euros)

Annexe de l'UDAF des Alpes de Haute Provence

modèle fixé par l'arrêté du 26 12 2007 pour les ESMS

**4.3.1 Tableau des amortissements**

	Amortissements cumulés au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre n
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>				
2801	Frais d'établissement			
2803	Frais de recherche et de développement			
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	4 620,00		48 276,32
2806	Droit au bail			
2808	Autres immobilisations incorporelles			
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>				
2811	Terrains			
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			
2813	Constructions sur sol propre	26 079,82		249 181,95
2814	Constructions sur sol d'autrui			
2815	Installations, matériel et outillage techniques	<b>10 881,61</b>		<b>181 722,79</b>
	dont : Matériel de transport	7 990,00	0,00	7 990,00
	Matériel de bureau	62 453,77	4 693,89	67 147,66
	Matériel informatique	100 397,41	6 187,72	106 585,13
2818	Autres immobilisations corporelles			
<b>TOTAL GENERAL</b>				479 181,06

modèle fixé par le règlement CRC 03-1999 modifié  
ont été supprimées les postes qui ne concernent pas les UDAF (emprunts obligataires...)

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES  
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

532-4 du CRC 1999-03 modifié

Créances (a)	Montant brut	Liquidités de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif			
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances		
							à plus 1 an	à plus 5 ans	
Créances de l'actif immobilisé :									
Créances rattachées à des participations									
Prêts (1)									
Autres									
Créances de l'actif circulant :									
Créances Clients et Comptes rattachés	26 137,26	26 137,26		Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	264 884,60	12 177,80	39 186,64	213 520,16	
Autres	22 366,73	22 366,73		- à 2 ans au maximum à l'origine					
Charges constatées d'avance	4 037,50	4 037,50		- à plus de 2 ans à l'origine					
				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)					
				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 024,78	34 024,78			
				Dettes fiscales et sociales	155 258,79	155 258,79			
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	400,00	400,00			
				Autres dettes (3)	2 976,95	2 976,95			
				Produits constatés d'avance	12 417,05	12 417,05			
TOTAL	52 541,49	52 541,49	0,00	TOTAL	469 962,17	217 255,37	39 186,64	213 520,16	
(1) Prêts accordés				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice 2015 et 2016					
Prêts récupérés en cours d'exercice.....				Emprunts remboursés en cours d'exercice.....					

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b\*) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours



modèle fixé par le règlement CRC 03-1999 modifié

**TABEAU DES IMMOBILISATIONS**  
cadre 532-1 du règlement CRC 03-1999 modifié

**I. Cadre général**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A		B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		
Immobilisations incorporelles	61 714,31			33,99	61 680,32		
Immobilisations corporelles	924 346,37	7 037,76		54,56	931 329,57		
Immobilisations financières	1 308,00	100,00		75,00	1 333,00		
Immobilisations en cours	0,00	5 910,00		0,00	5 910,00		
<b>TOTAL</b>	<b>987 368,68</b>	<b>13 047,76</b>		<b>163,55</b>	<b>1 000 252,89</b>		

**II. Aménagements du cadre général**Développement de la colonne B  
(augmentations)

	Ventilation des augmentations			
	Virements		Entrées	
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Créations
Immobilisations incorporelles			0,00	
Immobilisations corporelles			7 037,76	
Immobilisations financières			100,00	
Immobilisations en cours			5 910,00	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 047,76</b>	<b>0,00</b>

Développement de la colonne C  
(diminutions)

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Entrées		Mises hors service
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					54,56
Immobilisations financières			75,00		
Immobilisations en cours					
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	75,00	0,00	54,56

modèle fixé par l'arrêté du 26 12 2007 pour les ESMS

**4.3.3 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation**

	Montant au 31 décembre n-1 (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant au 31 décembre n (4) = (1) + (2) - (3)
<b>Réserves de compensation</b>				
10686 des déficits d'exploitation				
10687 des charges d'amortissement				
<b>Provisions réglementées</b>				
141 destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement pour renouvellement des immobilisations				
142 Amortissements dérogatoires				
145 réserves des plus values nettes d'actif immobilisé				
14861 réserves des plus values nettes d'actif circulant				
14862				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
151 Provisions pour risques	20 000,00	2 000,00		22 000,00
157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
158 Autres provisions pour charges	82 452,40	2 000,00		84 452,40
<b>Dépréciations</b>				
29 Dépréciation des immobilisations				
39 Dépréciation des stocks et encours				
49 Dépréciation des comptes de tiers	305,02	12 044,63	83,97	12 265,68
59 Dépréciation des comptes financiers				
<b>fonds dédiés</b>				
194 sur subventions de fonctionnement	105 339,60	1 735,00		107 074,60
195 sur dons manuels affectés				
197 sur legs et donations affectés				
<b>TOTAL GENERAL</b>	208 097,02	17 779,63	83,97	225 792,68



**Commissaires aux  
Comptes Associés**  
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE  
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES PRÈS LA COUR  
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele  
Laurent Borg  
*Commissaires aux comptes*

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **ASSOCIATION U.D.A.F**

**Siège social:  
39 Bd Victor Hugo  
04000 DIGNE LES BAINS**

\*\*\*\*\*

### **EXERCICE 31 DECEMBRE 2019**

Aux membres de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Manosque, le 26 juin 2020

**Isabelle CANDAELE**

*Commissaire aux comptes,  
Gérante, signataire désignée*

**AJC AUDIT**  
**Société de Commissariat aux Comptes**  
L'Agora - Bât. A8  
Chemin Champ de Prunier - 04100 MANOSQUE  
N° RCS Manosque 451 301 865